
Nomination du vérificateur intérieur des comptes

Rapport du Directeur général

1. L'article XII, paragraphe 112.2 des Règles de Gestion financière – *Contrôle intérieur*, stipule que le Directeur général désigne un chef du Bureau techniquement qualifié après avoir consulté le Conseil exécutif.

2. Au cours de la cent vingt-quatrième session du Conseil exécutif en janvier 2009, le Directeur général a annoncé que le titulaire du poste prendrait sa retraite en octobre 2009. Elle a proposé un processus de recrutement juste et transparent pour son successeur, comportant un large effort de publicité et un effort pour attirer des candidats de pays en développement. Elle a instamment incité les États Membres à diffuser la vacance de poste au niveau national. Le Conseil a entériné ses propositions.¹

3. Le Directeur général a chargé un groupe composé de hauts responsables de l'OMS de conduire les entretiens. Le groupe a fait appel au Directeur du contrôle interne d'une autre organisation des Nations Unies pour le conseiller sur les compétences techniques des candidats au cours de chaque phase du processus de recrutement. Un avis de vacance a été publié le 31 mars 2009 et affiché sur le site Web de l'OMS, conformément aux procédures normales de recrutement. Il a également été transmis sous couvert d'une note verbale aux États Membres ayant une mission permanente à Genève, en leur demandant de le diffuser aussi largement que possible auprès des associations professionnelles de leurs pays respectifs. Parallèlement, des annonces ont été placées dans les principaux journaux et magazines et l'avis de vacance a également été affiché sur les sites Internet professionnels appropriés. Le poste a continué d'être annoncé jusqu'au 15 juin 2009 pour attirer le plus grand nombre de candidats.

4. Le groupe a examiné 195 candidatures en vue de repérer les candidats dont le profil correspondait le mieux aux besoins du poste. Il a ainsi retenu 18 candidatures intéressantes qui ont été analysées de façon plus approfondie (études, compétences professionnelles, vaste expérience du contrôle et connaissances linguistiques). Le groupe a ensuite établi une liste restreinte de neuf candidats. Dans le cadre du processus de sélection, ces candidats étaient invités à participer à un examen écrit destiné à tester leur connaissance théorique des sujets techniques ayant trait au contrôle interne. Cinq candidats ont ensuite été invités au Siège de l'OMS pour un entretien et pour un deuxième examen écrit destiné à tester leur connaissance de l'application des normes au contrôle interne et aux projets d'évaluation. Il s'agissait également d'apprécier la compréhension par les

¹ Document EB124/2009/REC/2, procès-verbal de la douzième séance, section 3.

candidats de techniques d'enquête et leur connaissance du français et de l'anglais au moyen d'un exercice pratique. Dans des conditions d'examen, les candidats ont dû préparer un exposé sur un sujet relatif à la surveillance, qu'ils ont ensuite prononcé devant le groupe. Au cours de l'entretien, les membres du groupe ont posé des questions rédigées au préalable sur le contenu de l'exposé et d'autres questions davantage axées sur les compétences.

5. À l'issue de ce processus, le Directeur général a décidé de nommer M. David Webb au poste de Directeur du Bureau des services de contrôle interne à compter du 1^{er} février 2010.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

6. Le Conseil exécutif est invité à prendre note de ce rapport.

= = =